

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00601

Numéro SIREN : 306 138 900

Nom ou dénomination : DECATHLON

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 3015

DECATHLON

Société Européenne

Au Capital de 10 500 000 Euros

Siège Social : 4, boulevard de Mons

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE METROPOLE 306 138 900

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 DECEMBRE 2022

Le 6 décembre 2022 à 8 heures 30, les actionnaires de la société DECATHLON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (« l'**Assemblée** ») au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) – 4 Boulevard de Mons.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été adressée par lettre à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien DERVILLE.

Madame **Marion BUCHSENSCHUTZ-MENET** représentant la société **SOPARTHLON B**, et Monsieur **Julien LECLERCQ**, représentant la société **AFIR Holding & Management Company**, les actionnaires présents et acceptants représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Les sociétés MAZARS et PRICEWATERHOUSE COOPERS, Commissaires aux Comptes co-titulaires, régulièrement convoquées, sont présentes.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Clément SALMON, en qualité de secrétaire de séance ;

La feuille de présence, établie conformément à l'article R 225-95 du Code de Commerce, est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote est donc régulièrement constituée. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence et les formules de procuration et de vote par correspondance ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle que les documents et renseignements, visés aux articles L 225-115 et R 225-89 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- 1/ Nomination d'un Administrateur représentant les salariés
- 2/ Questions diverses.

Puis, le Président ouvre la discussion.

*

* *

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote du point figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 12-8 des statuts de la société, le Comité Social et Economique, lors de sa réunion du 22 septembre 2022, a proposé Monsieur Fabrice LISARDI :

- né le 3 mars 1969,
- Demeurant 1114 rue de Molpas - 59710 Mérignies

comme nouvel administrateur représentant les salariés en remplacement de Madame Isabelle Tabary dont le mandat est arrivé à expiration en juin 2022.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Fabrice LISARDI comme nouvel administrateur représentant les salariés, pour une durée de 4 années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<u>Fabien DERVILLE</u> <i>Président</i> <i>Fabien Derville</i>	<u>La société HOLYMPIADES</u> Représentée par Marion BUCHSENSCHUTZ-MENET <i>Scrutateur</i> <i>Marion Buchsenschutz-Menet</i>
<u>Clément SALMON</u> <i>Secrétaire</i> <i>Clément Salmon</i>	<u>La société AFIR Holding & Management</u> <u>Company</u> Représentée par Julien LECLERCQ <i>Scrutateur</i> <i>[Signature]</i>